



Quelles sanctions? accusé à tort

Par **moumoune29**, le **22/09/2010** à **16:44**

Bonjour,

un collègue a monté un client contre moi afin qu'il envoie une lettre à mon patron car je ne l'ai pas salué ni servi alors que j'étais déjà concentré avec un client et 3 autres attendaient devant lui. Ce même collègue n'a même pas pris la peine non plus de saluer ni de le servir alors qu'il n'avait rien à faire, il me l'a renvoyé directement alors que j'avais déjà du monde à servir.

Un autre collègue a vu exactement ce qu'il s'est passé et est prêt à en parler, mais mon patron ne souhaite pas l'entendre.

D'autre part, on m'accuse d'avoir signé une livraison jamais reçue car lorsque je signe je fais ça rapidement et ça ne ressemble pas à grand chose et que la c'était aussi une signature gribouillée donc pour eux c'est moi alors que la date mentionnée sur le bon de livraison est un jour où je suis en repos.

Je voudrais savoir ce que l'entreprise peut tenter contre moi avec ces éléments et comment faire pour me défendre.

Merci de vos réponses.

Par **pepelle**, le **24/09/2010** à **18:04**

Bonjour

Elle peut tenter toutes les actions qu'elle veut mais elles ne seront pas forcément justifiées! Donc le mieux est d'attendre de voir ce que votre employeur va faire et de revenir ici nous en parler ensuite

Pour le moment vous ne pouvez qu'attendre